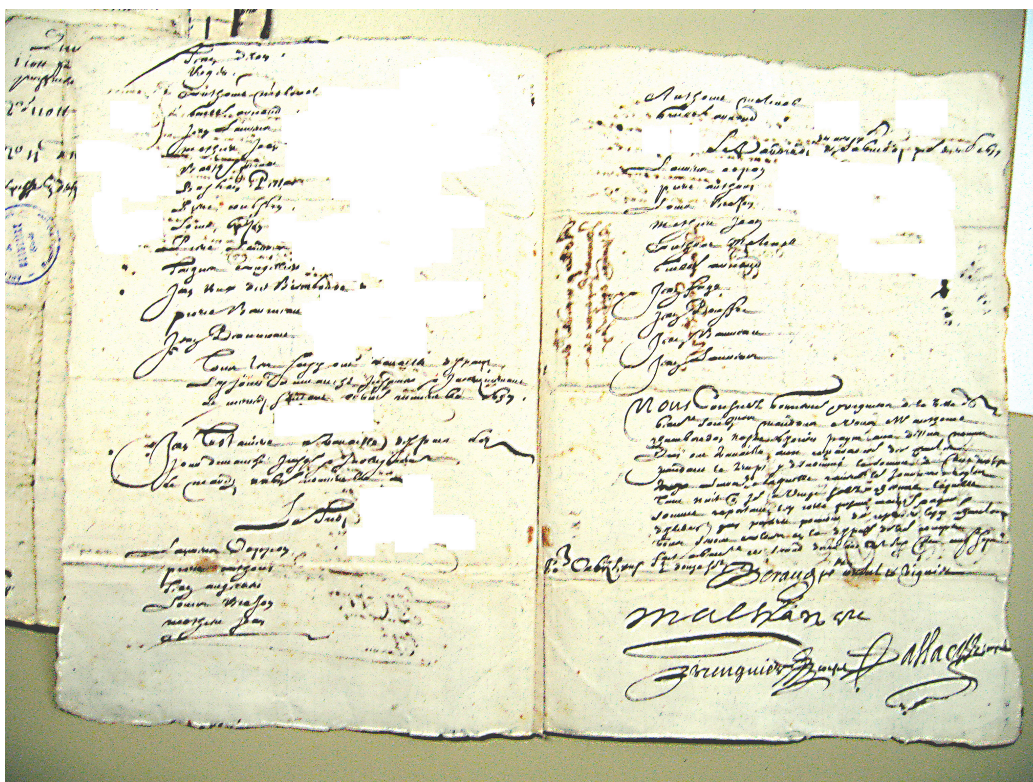


• 1556 :

AC Beaucaire, BB 9, délibération du 16 octobre 1558

En 1558, allusion aux impositions faites pour les palières depuis 1556 :
"Davantaige a esté exposé par Monsieur le premier consul qu'en l'année mil cinq cens cinquante six auroit esté imposé sur les tailhes la somme de trois cens livres pour employer à la réparation des palières au mas de Gaubert et aultres endroitz long du rivaige du Rosne. Et en l'année mil cinq cens cinquante sept auroit esté imposé semblable some pour les dites réparations, desquelles somes n'auroit esté employé aulcung denier et despuys comme ces jours cy et pour faire lesd. palières, il auroit avancé plus de deux cens livres de sa bource par son argent".



• Juillet 1556 :

AC Orange, BB 15, fol. 161, délibération du 12 juillet 1556

Délibération pour la réparation des chaussées et vérification du pont de l'Aygues à Orange.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE